



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 117853

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur le cimetière des enfants du camp de Bourg-Lastic dans le Puy-de-Dôme. Entre juin et septembre 1962, près de 5 600 personnes qui venaient de quitter l'Algérie ont transité par ce camp militaire avant d'être transférées vers Rivesaltes. Les familles ont alors vécu dans des conditions sommaires sous de grandes tentes en toile, montées à la hâte. Plusieurs enfants en bas âge sont décédés pendant cette période et leurs sépultures ont été entretenues par les militaires du camp, sans ordre et sans budget, puis sorties de l'oubli par la communauté harki du Puy-de-Dôme près de 40 ans après. Or, à ce jour, ce lieu de mémoire n'est pas reconnu officiellement et n'est même pas inscrit sur les cartes IGN. De nombreuses démarches ont été entreprises pour que le cimetière soit reconnu officiellement comme un lieu de mémoire, une page dans l'histoire des harkis. Ces démarches sont importantes car les associations craignent qu'à terme le terrain du cimetière appartienne, au gré des restructurations, à un privé qui pourra alors le faire disparaître. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour faire reconnaître officiellement comme un lieu de souvenir le cimetière des enfants du camp de Bourg-Lastic et empêcher ainsi sa disparition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117853

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9689

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)